

Communiqué national

A l'heure du lancement d'une nouvelle polémique suite à une activité organisée à Fresnes, le SNEPAP-FSU se doit de mettre en garde élus, responsables politiques, journalistes, organisations syndicales qui s'engouffrent sans réflexion dans des propos peu dignes de leurs fonctions.

*« Or sous tous les cieux sans vergogne
C'est un usage bien établi
Dès qu'il s'agit d'rosser les cognes
Tout le monde se réconcilie
Ces furies perdant toute mesure
Se ruèrent sur les guignols
Et donnèrent je vous l'assure
Un spectacle assez croquignol »*

Brassens

Le spectacle serait effectivement assez croquignol s'il ne mettait pas dangereusement en question de nombreux projets mis en place, déjà difficilement, en milieu carcéral, portés par des personnels pénitentiaires courageux et impliqués.

Prenons donc un peu de hauteur...

Rappelons, puisqu'il est nécessaire, que :

- Aucune activité n'est mise en place en détention sans un examen scrupuleux de ses objectifs en terme de prévention de la récidive, de conditions matérielles, de respect des règles de sécurité. Le respect des règles de sécurité est essentiel et il est l'affaire de tous les professionnels travaillant en détention. Aucun matériel ne peut y entrer sans autorisation.
- Cet examen est fait par la direction de l'établissement, et, selon la situation, celle du SPIP. Il est validé par la Direction interrégionale de l'administration pénitentiaire, libre elle-même d'en recueillir l'aval par l'administration centrale.

→ Il est donc inadmissible que la direction de l'établissement et les professionnels organisateurs soient aujourd'hui mis en cause au profit de visées politiciennes.

Informons surtout, puisqu'il est encore nécessaire, que :

- La peine d'emprisonnement suppose la privation de liberté, et **rien que la privation de liberté.**
- Les projets mis en place à destination des détenus ont toujours pour **objectif une meilleure prévention de la récidive** et donc une protection de la société contre la commission de nouvelles infractions
- **Les prises en charge collectives doivent tenir une place importante**, de part leurs effets démontrés sur la prévention de la récidive, tant en milieu carcéral qu'en milieu ouvert, comme le rappellent les règles

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél : 06.43.17.25.05

Mail : snepap@fsu.fr Site : <http://snepap.fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>

européennes de la probation, le référentiel des pratiques opérationnelles des SPIP, et plus récemment le Rapport Sauvé en réponse aux Etats généraux de la Justice.

- **Le sport, comme d'autres vecteurs, est fréquemment utilisé** car il permet de travailler :
 - Le dépassement de soi, la redéfinition de ses propres limites et donc la confiance en soi
 - L'appartenance à un groupe pro social (les études démontrent que l'appartenance à un groupe antisocial fait partie des facteurs criminogènes les plus récidivants...)
 - Le respect de la règle, le développement de l'esprit sportif ou fair-play, l'esprit collectif
- **La présence des professionnels, en tant que participants**, à ces projets n'est pas anodine et vise ici encore des objectifs pensés en amont. Elle permet de :
 - Modifier la perception de l'institution,
 - Travailler le lien de confiance entre professionnels et détenus, augmenter la réceptivité et donc l'efficacité du travail sur le processus de changement de comportement
 - Travailler le rapport à l'autre, réhumaniser la relation à l'autre. Tout professionnel l'ayant expérimenté témoignerait que cette redéfinition des lignes leur a permis a posteriori d'engager une relation de travail bien plus efficace avec les personnes prises en charge.

Il est à noter d'ailleurs que les personnels de surveillance ici concernés ont fait un bilan très positif de cette participation qui leur a permis de soutenir, eux aussi, une association.

- **La participation de personnes extérieures à la détention**, telles ici que de jeunes citoyens, permet de décroquer la prison, d'avertir sur la dureté de la peine privative de liberté, d'impliquer la société dans la prise en compte de ces détenus, citoyens comme les autres, amenés à réexpérimenter le vivre ensemble dès leur libération. La prévention de la récidive est en effet affaire de tous et il est remarquable que l'administration pénitentiaire soutienne des dispositifs permettant à cette société de prendre sa part dans cette prévention.
- **La participation de personnes condamnées à une action de bénévolat**, comme le cas ici évoqué, est également propice à favoriser une responsabilisation des détenus, une amélioration de l'image de soi, un sentiment d'appartenance à la société à travers cet engagement citoyen, une baisse de la stigmatisation. Ces effets ont un impact démontré sur les processus de sortie de délinquance.

Alertons enfin, puisqu'il est encore nécessaire, sur :

- **Le danger à prendre, en réaction à ces polémiques, des décisions impétueuses qui fragilisent les initiatives prises par des professionnels du terrain** et qui vont dans le sens d'une meilleure protection de la société.
- **L'impériosité de dénoncer par contre l'insupportable, à savoir les conditions de détention et de travail qui règnent dans ces établissements.** Aussi promptes à fustiger cette action, les élus, responsables politiques, journalistes, organisations syndicales, auraient dû l'être plutôt à en dénoncer l'état de délabrement du CP de Fresnes. A y mettre les pieds peut être auraient-ils mieux perçu l'impact positif que ce moment d'humanité qui s'est déroulé sur une demie journée peut avoir, surtout là. Détenus entassés parfois à 4 dans 8m2, octroi de 3 douches par semaine, cours de promenade ridicules, insalubrité grandissante dans un établissement datant de la fin du 19ème jamais réellement rénové, infrastructures sous dimensionnées... Si une enquête doit effectivement être réclamée, ce n'est que celle-ci.

Ainsi, le SNEPAP-FSU engage les responsables à sortir de cet « usage bien établi » et, plutôt que de « rosser les cognes », gagner en mesure et en hauteur en examinant avec curiosité et intérêt ces projets innovants. Il invite également ces mêmes responsables à prendre leurs responsabilités et dénoncer ce qui doit l'être : le « club med » des détentions ne propose effectivement pas des « prestations » à la hauteur de ce que notre pays devrait humainement garantir.

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél : 06.43.17.25.05

Mail : snepap@fsu.fr Site : <http://snepap.fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>